

COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2015

Présents : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, L.PITNER, S. MACRE, D. PORTERET, C. RENARD, Z. FOURNIER, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN.

Absents excusés : Madame Nadine VIOLLET (Pouvoir à L.PITNER), Monsieur Florent PRAS (Pouvoir à J-F. MARTINE) et Madame Catherine BOUVARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel BLANC.

Le compte rendu de la séance du 08 Septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ : DÉLIBÉRATION POUR AVIS SUR LE SCHÉMA DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE L'AIN

Madame le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le Préfet en Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 Octobre 2015. Elle rappelle que les propositions de ce schéma visent notamment à :

- Constituer des E.P.C.I. à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ou 5 000 habitants pour les communautés dont au moins la moitié des communes membres sont situées en zone de Montagne ;
- Réduire le nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes ;
- Accroître la solidarité financière et la solidarité territoriale ;
- S'assurer de la cohérence des E.P.C.I. au regard des unités urbaines et des bassins de vie.

Dans le Département, on recense 29 Communautés de Communes dont 14 qui ne peuvent pas se maintenir dans leur périmètre actuel, comme la Communauté de Communes du Valromey (C.C.V.).

Le projet propose de réunir la C.C. du Plateau d'Hauteville, la C.C.V. ainsi que les communes d'Hostiaz et d'Evosges qui en ont fait la demande.

La nouvelle Communauté de Communes qui pourrait naître de cette fusion réunira 22 Communes représentant 10 518 habitants, pour une superficie de 42 787 hectares.

Madame le Maire rappelle que la majorité des élus avait exprimé le souhait de fusionner avec la C.C. du Plateau d'Hauteville lors de la réunion de travail du 9 octobre pour les raisons suivantes :

- Création d'un E.P.C.I. de taille raisonnable (29 communes au lieu des 41 communes de la C.C. Bugey Sud), permettant la discussion des compétences transférées à ce nouvel E.P.C.I. (notamment la compétence scolaire) ;
- Maintien de l'union du Valromey afin d'en conserver son identité géographique et surtout son patrimoine communautaire : maison de pays, maison forestière de la Lèbe, Observatoire astronomique, Maison forestière d'Arvières, Ateliers Relais...L'ensemble des communes de la C.C.V (à l'exception de Champagne en Valromey) se sont prononcées pour la fusion avec la C.C. du Plateau d'Hauteville ;
- Projets communs en matière de tourisme (destination touristique des montagnes du Jura)
- Nos 2 Communautés de Communes sont largement situées en zone de montagne avec l'aménagement touristique sports d'été/d'hiver, mais aussi des enjeux propres aux territoires de Montagne : gestion de l'eau, accès aux services et équipements publics...

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les élus se prononcent à l'unanimité en faveur de ce premier projet proposé par le Préfet.

Madame le Maire rappelle également les prochaines échéances : les communes ont jusqu'au 15 décembre pour donner un avis sur ce projet. Il y aura ensuite une période d'ajustement du schéma par la C.D.C.I. qui examinera les propositions reçues avec le pouvoir de modifier le contenu du schéma à la majorité des deux tiers. Le schéma sera officiellement présenté en avril 2016, date à laquelle commencera le travail de concertation entre les E.P.C.I pour une application au 1^{er} janvier 2017.

POINT SUR L'AVANCÉE DU PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Madame le Maire explique que des projets de communes nouvelles sont à l'étude sur le périmètre de la C.C.V. La commune nouvelle du « Haut Valromey » a d'ores et déjà vu le jour et sera effective au 1^{er} janvier 2016.

Notre commune est en réflexion pour un projet de commune nouvelle résultant de la fusion des 5 communes constituant le R.P.I. de Champagne : Belmont-Luthézieu, Champagne-en-Valromey, Vieu, Lompnieu et Sutrieu.

Un comité de pilotage a été créé et les élus se donnent un an pour travailler ce projet, communiquer avec la population et juger des avantages et inconvénients qui pourraient résulter de cette fusion.

Madame le Maire rappelle que les communes sont pour le moment incitées à la création de communes nouvelles mais ceci pourrait devenir obligatoire dans les années à venir avec un seuil de population pouvant être de 1 000 à 2 000 habitants.

Une réunion publique sera organisée en début d'année afin d'informer les habitants de cette démarche.

SCOT : COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU CABINET E.A.U. EN PRESENCE DE MADAME LA PRESIDENTE DU SCOT

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu la visite du cabinet E.A.U., en charge de l'élaboration du SCOT du Bugey (Schéma de Cohérence Territoriale), ainsi que la Présidente du SCOT en présence de 2 adjoints le 20 octobre 2015. L'ensemble des 64 communes constituant le SCOT Bugey seront visitées afin de discuter des projets communaux. Après la phase de diagnostic, le SCOT entre en phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il s'agit d'une étape de définition de la stratégie de développement et d'aménagement.

Ce PADD sera présenté aux élus courant novembre avant d'être débattu en Comité Syndical puis en réunion publique.

La commune devra d'ici la fin de l'année exprimer ses projets (économiques, touristiques,...) afin que ceux-ci soient pris en compte et soient compatibles avec le PADD et le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) qui sera travaillé entre octobre 2015 et l'été 2016.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU RADAR PEDAGOGIQUE AVEC LA COMMUNE DE VIEU-EN-VALROMEY

Madame le Maire rappelle la séance du 12 mars 2015 au cours de laquelle il avait été décidé d'acquérir un radar pédagogique en commun avec la commune de Vieu-en-Valromey.

Ce matériel ne pouvant être propriété des deux communes, notre commune en a fait l'acquisition. Après concertation avec Monsieur le Maire de Vieu-en-Valromey, Madame le Maire suggère que la Commune de Vieu-en-Valromey nous reverse, sous forme de subvention, la moitié du coût de ce matériel, déduction faite de la moitié de la réserve parlementaire perçue pour l'acquisition de ce radar.

Une convention d'utilisation de ce radar pédagogique devra être régularisée entre les deux communes, afin de définir notamment les modalités d'utilisation, d'entretien et de réparations du radar ainsi que les modalités de participation à l'acquisition du radar et aux frais d'entretien et de réparations. Après délibération, le Conseil, à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

TRAVAUX

Réalisation du sol d'espace collectif aux Mélines

Madame le Maire et Monsieur MARTINE, responsable de la Commission travaux, informent que des travaux ont été réalisés sur l'espace collectif des Mélines. Ces travaux ont consisté en la réfection totale du sol en concassé par l'entreprise EIFFAGE afin de pouvoir y accueillir des équipements pour les jeunes (enfants et adolescents) cofinancés par la SEMCODA. Le coût de la réfection de cet espace se porte à 1 200 € T.T.C.

Réalisation des espaces verts du lotissement La Muraille

Les devis pour la réalisation des espaces verts du lotissement la Muraille ont été examinés par la commission travaux. L'entreprise VAROUX a été retenue, son offre étant la moins coûteuse. Son professionnalisme ainsi que son implantation locale ont été également soulignés.

Ces aménagements comportent le nivellement de l'entrée du lotissement, l'aménagement de l'espace vert central et la création d'un massif paysager pour une somme d'environ 4 280 € H.T, un dernier ajustement étant à effectuer. A l'unanimité, le Conseil se prononce pour la réalisation des espaces verts du lotissement par l'entreprise VAROUX.

Voirie du Lotissement La Muraille

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE puis suspendus suite à un différentiel sur les mètres d'enrobé. L'entreprise EIFFAGE nous a fait savoir qu'un avenant portant sur 350 mètres soit 3 000 € sera nécessaire. Un relevé effectué par un géomètre confirmant ce différentiel, le Conseil valide à l'unanimité cet avenant. Les travaux d'enrobés reprendront le lundi 2 novembre 2015.

FIXATION DES HORAIRES DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire informe que la réunion publique s'est tenue en présence d'environ 25 personnes plutôt favorables à cette coupure. Des craintes ont été exprimées de la part de personnes seules ou isolées. Les motivations ont été argumentées et le calendrier a été présenté.

Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur les horaires de coupure pour la phase d'expérimentation de 1 an. A l'unanimité, le Conseil se prononce pour une coupure de l'éclairage public de 00h00 à 06h00.

Ces horaires seront communiqués à l'entreprise chargée de programmer la coupure qui pourra intervenir à la fin de l'année 2015.

Ils seront notés sur des panneaux d'information à l'entrée et à la sortie de la commune. Une copie de la délibération actant cette coupure sera adressée à Messieurs le Président du Conseil Départemental de l'Ain, Direction des Routes, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Culoz, le Colonel, directeur du SDIS de l'Ain.

Une prochaine réunion publique sera organisée dans un an pour faire un bilan de cette expérimentation.

POINT SUR LA COMMISSION FORET ET AFFOUAGES

Madame le Maire expose que la Commission forêt s'est réunie le 22 septembre 2015, au cours de laquelle un point sur les ventes de bois a été fait : le lot de Belmont a été vendu à l'entreprise LYAUDET pour la somme de 16 169 €. Le lot de Bioléaz n'a pas été vendu.

Les affouages ont été discutés avec notamment l'hypothèse de la mise en place d'une taxe d'affouage pour l'année prochaine. Cette taxe peut être une condition de la délivrance des coupes affouagères. Elle est pratiquée par l'ensemble des communes environnantes pour une somme approximative de 40 €. Elle n'est due que par les ayants droit et elle recouvre les dépenses suivantes ; frais de délivrance et de garderie dues à l'ONF, taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties...

Elle permet aussi un engagement financier du demandeur l'encourageant ainsi à exploiter la coupe demandée.

Son montant doit être défini par une délibération du Conseil Municipal.

Les élus décident de travailler sur ce point et de discuter de la mise en place de cette taxe pour les années à venir.

La question de l'élargissement des ayants droit a été soulevée, mais il est décidé à l'unanimité que les critères d'attribution jusqu'alors pratiqués ainsi que les conditions d'exploitation seront conservés pour cette année et que le code forestier réglementant l'affouage devra toutefois être étudié afin d'en examiner le contenu.

PHOTOVOLTAÏQUE : SIGNATURE DES CONVENTIONS AUTOCONSOMMATION, VENTE ET TRIPARTITE POUR LA LOCATION DES COMPTEURS

Madame le Maire expose que dans le cadre du budget photovoltaïque, il convient de passer avec ERDF à la fois une convention pour l'autoconsommation et une pour la vente d'électricité. Il convient également de signer une convention tripartite avec la trésorerie et ERDF pour la location des compteurs.

Le Conseil, à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer ces conventions.

DECISION MODIFICATIVE POUR F.P.I.C

Madame le Maire expose que lors de l'élaboration du Budget primitif 2015 du budget principal, la somme de 1 000 € avait été prévue sur l'article 73925 pour le prélèvement du FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Cette somme prévisionnelle se basait sur le montant du FPIC pour l'année 2014.

Le montant définitif pour l'exercice 2015 est désormais connu et sera de 1 173,00 €, soit une différence de 173,00 €.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante sur la section de fonctionnement du budget principal pour que les crédits soient suffisants à l'article 73925

- - 173 € – article 61558 – Entretien autres biens mobiliers
- + 173 € – article 73925 – FPIC

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe de la tenue des cérémonies du 11 novembre à 10h45 à Luthézieu et à 11h00 à Belmont.
- Elle rappelle les manifestations organisées pour les fêtes de Noël avec le CCAS :
 - 05/12/2015 : repas des Anciens au Vieux Tilleul
 - 12/12/2015 : goûter des enfants
- Madame le Maire informe que la personne en charge de l'immobilier de l'étude de Maître DOGNETON signale que le lot de La Muraille mis en vente à 56 € le m² n'a fait l'objet d'aucune proposition et que ce prix est largement au-dessus du prix du marché. A la majorité, les élus expriment la volonté de vendre cette parcelle et donc de baisser le prix de vente à 50 € (prix du marché).
- Monsieur MARTINE informe les élus qu'il aura à voter en tant que délégué du SIVOM (de même que Monsieur PRAS) sur la mise en place des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.). Une étude de faisabilité sur la collecte des ordures ménagères en P.A.V. a été menée par le SIVOM et présentée aux communes.
Il rappelle que ce mode de ramassage ne sera mis en place que si les délégués du SIVOM se prononcent favorablement. Si tel est le cas, l'ensemble des communes sera concerné. Dans le cas contraire, le ramassage en porte à porte sera maintenu pour l'ensemble des communes. La majorité des élus demande à Messieurs MARTINE et PRAS, délégués au SIVOM, de se prononcer favorablement.
- Madame le Maire donne lecture du courrier d'un particulier habitant dans un logement des Mélines demandant l'autorisation de disposer d'un terrain communal (d'environ 150 m²) pour installer des jeux d'extérieur pour ses enfants. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sous condition d'installer une clôture à sa charge et d'entretenir cette parcelle.
- Affichage public : Monsieur REYNAUD s'interroge sur le panneau d'affichage situé en bord de route le long de la grille de la mairie qui ne reçoit pas d'affichage. Madame le Maire explique que les informations sont affichées sur le panneau situé sous le porche de la mairie, endroit plus calme et plus sécurisé. Ce dernier est destiné aux visiteurs et aux personnes se rendant à la mairie, un panneau pour les habitants de Belmont étant situé dans le hameau de Belmont. Monsieur REYNAUD regrette ce défaut d'affichage et suggère de déplacer celui du Bourg à proximité de l'église (sur le lavoir). Le panneau de la RD sera quant à lui enlevé et installé près des logements des Mélines où les habitants en ont fait la demande.